



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-536**

**Séance publique du**

**15 décembre 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151215- lmc178888-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2015
Date de réception : jeudi 17 décembre 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : APPROBATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES  
TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DU 10 NOVEMBRE 2015**

Le. 15 décembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 09/12/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Muriel HERNANDEZ, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Christine BERNARD, Madame Catherine ROUVIER.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion  
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DÉCEMBRE 2015

**Nomenclature : 7.10**  
Divers

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Dominique AUGÉY

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : APPROBATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DU 10 NOVEMBRE 2015- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Commission d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réunie le 10 novembre 2015 et a adopté 13 rapports ci-annexés.

Selon les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ces rapports doivent être approuvés à la majorité qualifiée par les Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

Je vous propose de vous prononcer sur les dispositions contenues dans ces rapports :

**Rapport n°1 : Point sur les techniques d'évaluation des charges d'investissement liées aux transferts d'équipement**

Ce rapport a présenté les différentes hypothèses d'évaluation possible avec 3 scénarios :

- le calcul des charges de fonctionnement, sans prise en compte des charges d'investissement
- le calcul des charges de fonctionnement et des charges d'investissement avec une hypothèse de durée de vie des équipements de 40 ans
- le calcul des charges de fonctionnement et des charges d'investissement avec une hypothèse de durée de vie des équipements de 50 ans

Il a été convenu que les modalités de coût de renouvellement de l'équipement puissent être ajustées en fonction de l'intérêt des communes, et dans le cas d'application de ce coût de retenir l'hypothèse de durée de vie de 40 ans.

**Rapport n°2 : Transferts des subventions aux associations aux communes membres de la CPA**  
Déjà présenté à la CLET du 20 octobre, le montant total des subventions transférées a été réévalué à 2 185 375,9 €.

**Rapport n°3 : Evaluation des charges transférées liées au Stadium de Vitrolles**

Le montant des charges relatives au Stadium de Vitrolles a été réévalué à 274 307 €.

Rapport n°4 : Evaluation des charges transférées liées au complexe sportif du Farigoulier :

La CLET maintient l'évaluation des charges transférées de la CLET du 20 octobre 2015.

Rapport n°5 : Evaluation des charges transférées liées au transfert de la zone industrielle de Rousset : La CLET maintient l'évaluation de la CLET précédente du 20 octobre 2015.

Rapport n°6 : Evaluation des charges transférées liées au transfert de la piscine de Cabriès :  
Le total des charges transférées est fixé à 141 305 €.

Rapport n°7 : Evaluation des charges transférées liées au transfert du Grand Théâtre de Provence :

Le montant transféré est fixé à 5 945 526 €.

Rapport n°8 : Evaluation des charges transférées liées au transfert du Centre Chorégraphique National :

Le montant des recettes nettes transférées est évalué à 32 512 €.

Rapport n°9 : Evaluation des charges transférées liées au transfert de la piscine du Val de l'Arc

Le montant des charges transférées est estimé à 95 595 €.

Rapport n°10 : Evaluation des charges transférées liées au transfert du Musée Granet et de ses annexes

Les charges transférées sont évaluées comme suit :

	Montants transférés
Musée Granet	4 882 059 €
Chapelle des Pénitents Blancs	247 760 €
Réserves et centre de conservation	83 704 €
Hôtel de Valori	8 545 €
32 rue Cardinale-3ème étage	35 147 €
TOTAL	<b>5 257 215 €</b>

Rapport n°11 : Evaluation des charges transférées liées au transfert du stade Maurice David

Les charges transférées ont été évaluées à 291 934 €.

Rapport n°12 : Evaluation des charges transférées liées au transfert de la salle et du patio du Bois de l'Aune

Les charges transférées ont été évaluées à 1 213 245 €.

Je vous demande, mes Chers Collèges, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les 12 rapports ci-annexés de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix qui s'est réunie le 10 novembre 2015

- **CONSTATER ET APPROUVER** les principes retenus pour l'évaluation des charges d'investissement liées aux transferts d'équipement

- **CONSTATER ET APPROUVER** les charges liées aux transferts de subventions aux associations aux communes membres de la CPA pour un montant global de 2 185 375,9 €

- **CONSTATER ET APPROUVER** le montant total des charges transférées liées au transfert du stadium de Vitrolles à 274 307 €

- **CONSTATER ET APPROUVER** le montant total des charges transférées liées au transfert de la piscine de Cabriès à 141 305 €

- **CONSTATER ET APPROUVER** le montant total des charges transférées liées au transfert du Grand Théâtre de Provence à 5 945 526 €

- **CONSTATER ET APPROUVER** le montant total des recettes transférées liées au transfert du Centre Chorégraphique National à 32 512 €

- **CONSTATER ET APPROUVER** le montant total des charges transférées liées au transfert de la piscine du Val de l'Arc à 95 595 €

- CONSTATER ET APPROUVER** le montant total des charges transférées liées au transfert du Musée Granet et de ses annexes à 5 257 215 €
- **CONSTATER ET APPROUVER** le montant total des charges transférées liées au transfert du stade Maurice David à 291 934 €
- **CONSTATER ET APPROUVER** le montant total des charges transférées liées au transfert de la salle et du patio du Bois de l'Aune à 1 213 245 €

DL.2015-536 - APPROBATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE  
D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DU 10 NOVEMBRE 2015-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 8
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 44
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Charlotte DE BUSSCHERE, Michele EINAUDI, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL, Gaelle LENFANT.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

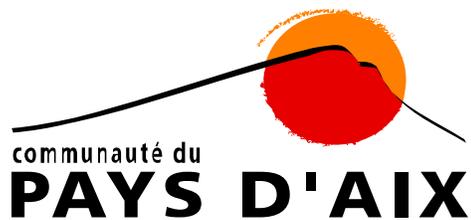
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER





**Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

**Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du  
10 novembre 2015**

**1-Le point sur les techniques d'évaluation des charges d'investissement  
liées aux transferts d'équipements**

## 1. Le dispositif légal

Le rôle de la CLETC est de procéder à l'évaluation la plus juste des charges relatives à l'exploitation et l'entretien des équipements transférés, afin d'assurer la neutralité financière pour les communes et l'EPCI au moment du transfert.

Elle procède à l'évaluation des charges de fonctionnement « évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. » (Article 1609 nonies C, art. IV, al. 4).

En vertu de l'article 102 de la loi n°2004-1484 du 30 décembre 2004 « le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année ».

## 2. Méthodes d'évaluations

Depuis la C.L.E.C.T. du 16 juin 2015, certaines communes ont souhaité que soit étudiée la possibilité d'introduire la valorisation du coût moyen de renouvellement des équipements, conformément à la faculté qu'ouvre l'article 102 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004.

Dans les rapports soumis à l'approbation des membres de la CLETC sont donc présentées deux hypothèses parmi lesquelles la présente commission devra se prononcer :

- Hypothèse 1 : évaluation du coût de fonctionnement sans prise en compte du coût de renouvellement
- Hypothèse 2 : évaluation du coût de fonctionnement avec prise en compte du coût de renouvellement sur 40 ou 50 ans :
  - Méthode d'évaluation du coût de renouvellement annualisé
  - Hypothèse 2.1 : évaluation avec un coût de renouvellement sur 40 ans
  - Hypothèse 2.2 : évaluation avec un coût de renouvellement sur 50 ans

La méthode d'évaluation des équipements prend en compte le coût de réalisation ou de remise en état des équipements concernés ou le cas échéant, en l'absence de données fiables, l'évaluation est basée sur une estimation du coût d'équipements similaires, défalqués d'un taux de subvention estimé à 30%. Le montant ainsi obtenu est divisé par la durée de vie de l'équipement, afin d'obtenir le coût de renouvellement annualisé.



**Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

**Commission Locale d'Évaluation des Transferts de  
Charges du 10 novembre 2015**

**2-Transfert des subventions aux associations aux communes  
membres de la CPA**

## 1. Correction d'une erreur matérielle des transferts de subventions aux associations

Il convient de corriger une erreur matérielle concernant 15 000€ inscrits initialement pour la commune de Lambesc au titre de la subvention pour l'association Musical Riot. Cette association ayant changé son siège social et déménagé son activité à Vitrolles en 2015, il convient de transférer la subvention en question à la commune de Vitrolles.

Le montant global des subventions transférées aux communes reste inchangé.

## 3. Évaluation des subventions transférées aux communes

Dans sa délibération 2015\_A125 du 10 juillet 2015, le Conseil communautaire a validé le transfert d'une partie des subventions aux associations vers les communes membres de la CPA. L'estimation des montants par association et par commune a été déterminée comme suit :

<b>AIX EN PROVENCE</b>		Communal
		<b>830 776,07 €</b>
<b>AGRICULTURE</b>	<b>CROQUEURS POMMES LI VIEII P</b>	800,00 €
<b>AGRICULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>800,00 €</b>
<b>COMMUNICATION</b>	<b>ART TENSION</b>	5 000,00 €
<b>COMMUNICATION</b>	<b>Somme :</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>CULTURE</b>	<b>MJC JACQUES PREVERT</b>	24 000,00 €
	<b>CENTRE SOCIO CULTUREL JP COS</b>	18 800,00 €
	<b>ENSEMBLE POUR LES JEUNES DU</b>	15 000,00 €
	<b>AD FONTES CANTICORUM</b>	12 000,00 €
	<b>COMPARSE ET SONS</b>	12 000,00 €
	<b>INSTITUT DE L IMAGE</b>	12 000,00 €
	<b>VOYONS VOIR</b>	8 400,00 €
	<b>CENTRE INTERNATIONAL DES ART ET CULTURE URBAINES</b>	8 000,00 €
	<b>INITIATIVE EMPLOI CITOYEN</b>	8 000,00 €
	<b>AIX EN OEUVRES</b>	7 000,00 €
	<b>DEBRID ARTS</b>	6 000,00 €
	<b>DATCHA KALINA</b>	5 000,00 €
	<b>PRESENCES THEATRE A VITEZ</b>	5 000,00 €
	<b>VIRGULE ET POINTILLES</b>	4 500,00 €
	<b>ACADEMIE BACH AIX</b>	4 200,00 €
	<b>C UN POINT A</b>	4 000,00 €

	LA FONTAINE OBSCURE	4 000,00 €
	CONCOURS INTERNA DANSE CLASS	3 500,00 €
	ORGUE PLUS	2 500,00 €
	HISTOIRES D AIX ET DE PROVEN	2 400,00 €
	CENTRE DARIUS MILHAUD	2 000,00 €
	HARMONIE MUNICIPALE AIX EN P	2 000,00 €
	LA MARESCHALE	2 000,00 €
	AMIS DU MUSEE GRANET	1 800,00 €
	LA NORIA	1 000,00 €
	LES FESTES D ORPHEE	15 400,00 €
	AMIS DU ROI DES AULNES	3 990,00 €
	MATHS POUR TOUS	2 000,00 €
	AMIS DE LA BASTIDE GRANET	300,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>196 790,00 €</b>

DIRECTION DES FINANCES	RESSOURCE	40 000,00 €
<b>DIRECTION DES FINANCES</b>	<b>Somme :</b>	<b>40 000,00 €</b>

FISAC	ASSO.DEVELOPPEMENT DU PLATEAU PUYRICARD	5 000,00 €
<b>FISAC</b>	<b>Somme :</b>	<b>5 000,00 €</b>

GESTION OPERATIONNELLE DES DE-PLACEMENTS	A E P LA CHESNERAIE	60,00 €
<b>GESTION OPERATIONNELLE DES DE-PLACEMENTS</b>	<b>Somme :</b>	<b>60,00 €</b>

INSERTION/EMPLOI	MISSION LOCALE DU PAYS D AIX	360 000,00 €
	LA PERCHE	20 000,00 €
	POMPIERS SANS FRONTIERES	10 000,00 €
	INITIATIVE EMPLOI CITOYEN	8 000,00 €
	AGIR ENSEMBLE CONTRE LE CHOM	5 000,00 €
	ASSO TRAVAILLEURS MAGHREBINS	2 000,00 €
<b>INSERTION/EMPLOI</b>	<b>Somme :</b>	<b>405 000,00 €</b>

PREVENTION DE LA DELINQUANCE	CSC LA GRANDE BASTIDE	15 000,00 €
	TRANSITION RECHERCHE EEMPL IN	13 000,00 €
	CENTRE SOCIO CULTUREL AIX NO	3 500,00 €
<b>PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b>	<b>Somme :</b>	<b>31 500,00 €</b>

PROJET D'AGGLOMERAT° ET ETUDES GENERALES	CENTRE SOCIAL LA PROVENCE	2 000,00 €
<b>PROJET D'AGGLOMERAT° ET ETUDES GENERALES</b>	<b>Somme :</b>	<b>2 000,00 €</b>

RELATIONS INTERNAT° ET HUMANI-TAIRES	IMAG IN	6 000,00 €
<b>RELATIONS INTERNAT° ET HUMANI-TAIRES</b>	<b>Somme :</b>	<b>6 000,00 €</b>

SPORT	BOXING CLUB LARBI MOHAMMEDI	40 000,00 €
	ENSEMBLE POUR LES JEUNES DU	15 000,00 €

	AIX UNIVERSITE CLUB RUGBY	8 881,28 €
	AIX LES MILLES TENNIS DE TAB	7 000,00 €
	SKI CLUB DU PAYS D AIX	1 200,00 €
	AIX UNIVERSITE CLUB JUDO	10 600,00 €
	FETE LE MUR AIX EN PROVENCE	2 244,79 €
	ARGONAUTES D AIX EN PROVENCE	10 000,00 €
	ASC CLUB HIPPIQUE AIX MARSEI	3 200,00 €
	FOOTBALL CLUB JAS DE BOUFFAN	1 500,00 €
	SET PADEL AS	6 000,00 €
	SET TENNIS	5 500,00 €
	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE AIX	3 000,00 €
	LUYNES SPORTS	3 000,00 €
	AUC ESCRIME	2 500,00 €
	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOB	2 000,00 €
	AUC PENTATHLON	2 000,00 €
	MODEL AIR CLUB AIX EN PROVEN	2 000,00 €
	UNION SPORTIVE DE PUYRICARD	2 000,00 €
	AIX UNIVERSITE CLUB	1 500,00 €
	TENNIS CLUB DU JAS DE BOUFFA	1 500,00 €
	AIX DRIVING CLUB	1 000,00 €
	BALLON PASSION FRANCE	1 000,00 €
	BOWLING CLUB AIX EN PROVENCE	1 000,00 €
	PREMIERE COMPAGNIE TIR A L A	1 000,00 €
	BALL TRAP CLUB DU GRAND ARBO	500,00 €
	CYCLO SPORT PROVENCAL AIX EN	500,00 €
	AFGH HANDIGOLF	3 000,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>138 626,07 €</b>

## BOUC BEL AIR

Communal

10 410,00 €

		Communal
CULTURE	VOICE GANG	1 800,00 €
	AMIS DE L ORGUE DE BOUC BEL	4 110,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>5 910,00 €</b>

SPORT	COURIR A BOUC BEL AIR	1 500,00 €
	UNION SPORTIVE SIMIANE BOUC	1 500,00 €
	AS BOUC BEL AIR	1 000,00 €
	BIKE BEL AIR CLUB	500,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>4 500,00 €</b>

## CABRIES

Communal

42 912,20 €

CULTURE	COMITE D ORGANISATION DES FE	9 213,00 €
	CABRIES JAZZ N GROOVE	6 000,00 €

<b>CULTURE</b>		<b>Somme :</b>	<b>15 213,00 €</b>
----------------	--	----------------	--------------------

FISAC	VITRINES ET METIERS DE CABRI		4 799,20 €
<b>FISAC</b>		<b>Somme :</b>	<b>4 799,20 €</b>

RELATIONS INTERNAT° ET HUMANI- TAIRES	RAFFIERKRO		6 000,00 €
<b>RELATIONS INTERNAT° ET HUMANI- TAIRES</b>		<b>Somme :</b>	<b>6 000,00 €</b>

SPORT	OLYMPIQUE CALAS CABRIES		12 500,00 €
	CALAS DANSE		2 000,00 €
	TENNIS CLUB ARBOIS		1 000,00 €
	EDUC SPORTS 13		700,00 €
	VELO CLUB CABRIES CALAS		700,00 €
<b>SPORT</b>		<b>Somme :</b>	<b>16 900,00 €</b>

## CHATEAUNEUF LE ROUGE

Communal

**10 000,00 €**

CULTURE	ARTEUM MUSEE D ART		9 000,00 €
<b>CULTURE</b>		<b>Somme :</b>	<b>9 000,00 €</b>

SPORT	TENNIS CLUB NEGRELIEN		1 000,00 €
<b>SPORT</b>		<b>Somme :</b>	<b>1 000,00 €</b>

## COUDOUX

Communal

**15 780,00 €**

CULTURE	MJC COUDOUX LOU REGAIN		9 000,00 €
<b>CULTURE</b>		<b>Somme :</b>	<b>9 000,00 €</b>

FISAC	M TON COMMERCANT		3 780,00 €
<b>FISAC</b>		<b>Somme :</b>	<b>3 780,00 €</b>

SPORT	COUDOUX OLYMPIQUE		1 500,00 €
	CYCLO CLUB DE COUDOUX		500,00 €
	LA BOULE DOUCE COUDOUCENNE		500,00 €
	TENNIS CLUB MUNICIPAL DE COU		500,00 €
<b>SPORT</b>		<b>Somme :</b>	<b>3 000,00 €</b>

## EGUILLES

Communal

**15 200,00 €**

		Communal
AFFAIRES GENERALES ET ACTIONS ECONOMIQUES	POLE D ACTIVITES D EGUILLES	10 000,00 €
<b>AFFAIRES GENERALES ET ACTIONS ECONOMIQUES</b>	<b>Somme :</b>	<b>10 000,00 €</b>

CULTURE	TOUT ART	1 500,00 €
	ACCUEIL DES VILLES FRANCAISE	1 400,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>2 900,00 €</b>

SPORT	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	1 500,00 €
	JUDO CLUB EGUILLES	800,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>2 300,00 €</b>

## FUVEAU

Communal
17 800,00 €

		Communal
CULTURE	PATATI ET PATATA	3 000,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>3 000,00 €</b>

FISAC	FUVEAU COEUR DE VIE	8 000,00 €
<b>FISAC</b>	<b>Somme :</b>	<b>8 000,00 €</b>

SPORT	TENNIS CLUB FUVEAU	3 000,00 €
	ARGELAS TENNIS CLUB	1 800,00 €
	COURIR A FUVEAU	1 500,00 €
	FOOTBALL CLUB FUVEAU PROVENC	500,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>6 800,00 €</b>

## GARDANNE

Communal
28 600,00 €

		Communal
COMMUNICATION	ASSO DPTALE DES COMITES FEUX	5 000,00 €
<b>COMMUNICATION</b>	<b>Somme :</b>	<b>5 000,00 €</b>

CULTURE	AGENCE ARTISTIK	16 800,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>16 800,00 €</b>

SPORT	BIVERS SPORTS	2 000,00 €
	CAVALIERS D EPONA	2 000,00 €
	ATHLETIC JUDO AVENIR	1 000,00 €
	TAEKWONDO CLUB GARDANNAIS	1 000,00 €
	GARDANNE RUGBY CLUB	800,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>6 800,00 €</b>

## GREASQUE

Communal
23 000,00 €

		Communal
CULTURE	COMPAGNIE DU KAFOUTCH	7 500,00 €
	GREASQUE ET CETERA	1 000,00 €
	SYNDICAT D'INITIATIVE	2 500,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>11 000,00 €</b>

		Communal
FISAC	LES E-CO DE GREASQUE	4 500,00 €
<b>FISAC</b>	<b>Somme :</b>	<b>4 500,00 €</b>

		Communal
SPORT	AMERICAN BOXING CLUB	4 000,00 €
	BASKET CLUB DE L'ETOILE	1 000,00 €
	LA FOULEE DE GREASQUE	1 500,00 €
	ETOILE SPORTIVE DE GREASQUE	1 000,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>7 500,00 €</b>

## JOUQUES

Communal
6 500,00 €

		Communal
SPORT	JOUQUES GENERATION RAID	6 500,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>6 500,00 €</b>

## LAMBESC

Communal
47 150,00 €

		Communal
AFFAIRES GENERALES ET ACTIONS ECONOMIQUES	ZONE D ACTIVITE DE LAMBESC AZALEE	7 500,00 €
<b>AFFAIRES GENERALES ET ACTIONS ECONOMIQUES</b>	<b>Somme :</b>	<b>7 500,00 €</b>

CULTURE	LEZ ENSOLEILLES	5 000,00 €
---------	-----------------	------------

	COFALS	2 400,00 €
	LES AMIS DU VIEUX LAMBESC	1 300,00 €
	PHILATELIE JACQUEMARD COLLEC	500,00 €
	AGUIRA	10 000,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>19 200,00 €</b>

FISAC	LAMBESC VILLAGE COMMERCANT	8 000,00 €
<b>FISAC</b>	<b>Somme :</b>	<b>8 000,00 €</b>

RELATIONS INTERNAT° ET HUMANI- TAIRES	LIBERE TON GENIE POUR L AFRI	6 000,00 €
<b>RELATIONS INTERNAT° ET HUMANI- TAIRES</b>	<b>Somme :</b>	<b>6 000,00 €</b>

SPORT	ELAN LAMBESCAIN	1 500,00 €
	ENTENTE SAINT CANNAT LAMBESC JUDO	1 000,00 €
	UNION SPORTIVE TREVARESSE MAIRIE DE LAM- BESC	1 000,00 €
	FOOTBALL CLUB LAMBESCAIN	750,00 €
	VTT CLUB DU JACQUEMARD	700,00 €
	CYCLO CLUB LAMBESC	500,00 €
	RANDO LOISIR LAMBESC MAIRIE	500,00 €
	TENNIS CLUB LAMBESCAIN	500,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>6 450,00 €</b>

## LA ROQUE D ANTHE- RON

Communal

68 850,00 €

		Communal
CULTURE	COUNTRY ROQUE FESTIVAL	10 000,00 €
	LES AMIS DE LA MUSIQUE LUBER MAISON DES ASSOCIATIONS	7 000,00 €
	AU FESTI KIDS	5 000,00 €
	LE THEATRE DU VIDE	3 500,00 €
	COMPAGNIE D ART CONTEMPORAIN	1 350,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>26 850,00 €</b>

FISAC	LA ROQUE ENSEMBLE	5 000,00 €
<b>FISAC</b>	<b>Somme :</b>	<b>5 000,00 €</b>

INSERTION/EMPLOI	MAISON FAMILIALE RURALE DE L	35 000,00 €
<b>INSERTION/EMPLOI</b>	<b>Somme :</b>	<b>35 000,00 €</b>

SPORT	COMITE REGIONAL DE LA RANDON	1 000,00 €
	BOXING CLUB ROCASSIER	500,00 €
	TENNIS CLUB DU PIJORET	500,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>2 000,00 €</b>

## LE PUY STE REPARADE

Communal

19 030,00 €

		Communal
CULTURE	MUSIC EN VIGNES	5 000,00 €
	LES AMIS DU THEATRE CHIGNOLO	2 100,00 €
	CHARS EN FETE	2 000,00 €
	LES FEUX DE LA SCENE	1 000,00 €
	LA SALLUVIENNE	430,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>10 530,00 €</b>

FISAC	ASSOCIATION DES COMMERCANTS	5 000,00 €
<b>FISAC</b>	<b>Somme :</b>	<b>5 000,00 €</b>

SPORT	MOTO CLUB PUY STE REPARADE	1 500,00 €
	ASSOCIATION VOLLEY BALL AIXO CHEZ MME LOCQUENEUX	500,00 €
	BASKET OLYMPIQUE PUECHEN	500,00 €
	CYCLO CLUB OLYMPIQUE PUY STE	500,00 €
	TENNIS CLUB DU PUS STE REPAR	500,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>3 500,00 €</b>

## LES PENNES MIRABEAU

Communal

95 210,00 €

		Communal
	LA PORTE DES ETOILES	26 000,00 €
	ANTRE 2 LIVE	11 900,00 €
	AMIS DES ARTS PENNES MIRABEA	8 485,00 €
	CONJUGUONS NOTRE NET AC2N	3 200,00 €
	PROG SUD ORGANISATION	8 000,00 €
	DEFENSE ET CONSERVATION DU P	2 625,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>60 210,00 €</b>

GESTION OPERATIONNELLE DES DEPLACEMENTS	OGEC SAINTE ELISABETH ECOLE COLLEGE LPP	300,00 €
<b>GESTION OPERATIONNELLE DES DEPLACEMENTS</b>	<b>Somme :</b>	<b>300,00 €</b>

PREVENTION DE LA DELINQUANCE	DAUPHINS DES PENNES MIRABEAU	4 000,00 €
<b>PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b>	<b>Somme :</b>	<b>4 000,00 €</b>

SPORT	TAMBOURIN CLUB PENNES MIRABEA	15 000,00 €
	JEUNESSE SPORTIVE	5 000,00 €

	VELO CLUB ST ANTOINE LA GAVO	5 000,00 €
	LES ARCHERS PENNOIS	1 500,00 €
	ECOLE SPORTIVE HANDBALL	1 000,00 €
	TENNIS CLUB DES PENNES MIRAB	1 000,00 €
	AMICALE DES PENNES MIRABEAU	700,00 €
	CANCER ESPOIR	500,00 €
	PENNES MIRABEAU CADENEUX RU	1 000,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>30 700,00 €</b>

## LE THOLONET

Communal

11 378,00 €

		Communal
CULTURE	LE THOLONET EN MUSIQUE	3 840,00 €
	ASSOCIATION ROUTE CEZANNE	1 038,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>4 878,00 €</b>

RELATIONS INTERNAT° ET HUMANI- TAIRES	FORMATION SANS FRONTIERES PC	4 000,00 €
<b>RELATIONS INTERNAT° ET HUMANI- TAIRES</b>	<b>Somme :</b>	<b>4 000,00 €</b>

SPORT	TENNIS CLUB DU THOLONET	2 500,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>2 500,00 €</b>

## MEYRARGUES

Communal

1 500,00 €

		Communal
SPORT	MEYRARGUES ANIMATION	1 500,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>1 500,00 €</b>

## MEYREUIL

Communal

52 760,38 €

		Communal
CULTURE	AMIS DU THEATRE POPULAIRE	19 800,00 €
	OFFICE MUNICIPAL SOCIO CULTU	9 582,00 €
	CHANT LIBRE MEYREUIL	2 500,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>31 882,00 €</b>

SPORT	AMC BOXING	15 928,38 €
	OMJS MEYREUIL	1 500,00 €
	MEYREUIL TENNIS	1 000,00 €
	LA BOULE TRANQUILLE	500,00 €
	TENNIS DE TABLE MEYREUIL	450,00 €

	MISTRALS PROFUTSAL	1 500,00 €
<b>SPORT</b>		<b>Somme : 20 878,38 €</b>

## MIMET

Communal

13 000,00 €

AGRICULTURE	ASSOCIATION MIMET EN FETE	1 000,00 €
<b>AGRICULTURE</b>		<b>Somme : 1 000,00 €</b>

CULTURE	ASSOCIATION MIMET EN FETE	12 000,00 €
<b>CULTURE</b>		<b>Somme : 12 000,00 €</b>

## PERTUIS

Communal

318 166,00 €

AFFAIRES GENERALES ET ACTIONS ECONOMIQUES	GEPE	10 000,00 €
	HOLIDAY INK	2 000,00 €
<b>AFFAIRES GENERALES ET ACTIONS ECONOMIQUES</b>		<b>Somme : 12 000,00 €</b>

AGRICULTURE	VIGNERONS DU TERROIR PERTUIS	2 000,00 €
	LES COMPAGNONS DE DIONYSOS	10 500,00 €
<b>AGRICULTURE</b>		<b>Somme : 12 500,00 €</b>

COMMUNICATION	LES CORSISTES	21 394,00 €
<b>COMMUNICATION</b>		<b>Somme : 21 394,00 €</b>

	COTE COUR COTE JARDIN CHEZ VIVIANE PERTILLE	2 500,00 €
	ENSEMBLE VOCAL PERTUIS LUBER	1 500,00 €
	LI REGUIGNAIRE DOU LUBEROUN CHEZ MME CLAUDETTE OCELLI	1 200,00 €
	INTER MEZZO	40 000,00 €
	BIG BAND	30 000,00 €
	OSMOSE DEVELOPPEMENT ET CULT CHEZ HELENE BUISSON	25 000,00 €
<b>CULTURE</b>		<b>Somme : 100 200,00 €</b>

FISAC	LES VITRINES DE PERTUIS	32 122,00 €
<b>FISAC</b>		<b>Somme : 32 122,00 €</b>

INSERTION/EMPLOI	MISSION LOCALE DU LUBERON	65 000,00 €
<b>INSERTION/EMPLOI</b>		<b>Somme : 65 000,00 €</b>

PREVENTION DE LA	B A BALEX	4 500,00 €
------------------	-----------	------------

	MEDIATION ET AIDE AUX VICTIM	3 500,00 €
	CIDFF 84	3 100,00 €
	CONSEIL DEPARTEMENTAL D ACCES DROIT 84	2 500,00 €
<b>PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b>	<b>Somme :</b>	<b>13 600,00 €</b>

<b>SPORT</b>	PROVENCE LUBERON MEDITERRANE	30 000,00 €
	MOTO CLUB PERTUIS DURANCE	3 500,00 €
	SKI CLUB PERTUIS LUBERON	3 600,00 €
	RUGBY CLUB PERTUISIEN	3 500,00 €
	UNION SPORTIVE RENAISSANCE P	3 000,00 €
	CLUB SPORTIF PERTUISIEN	2 800,00 €
	LA BOULE PERTUISIENNE	3 000,00 €
	CDEPMM 84	2 250,00 €
	ARTS MARTIAUX PERTUIS	500,00 €
	CENTAURES ATHLETIC DE LA VAL	500,00 €
	NATURELLEMENT SPORT	500,00 €
	PERTUIS NATATION	500,00 €
	PERTUIS TAEKWONDO CLUB	500,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>54 150,00 €</b>

<b>TOURISME</b>	VILLAGE PERTUISIEN DE SPECTA	7 200,00 €
<b>TOURISME</b>	<b>Somme :</b>	<b>7 200,00 €</b>

## PEYNIER

Communal

22 200,00 €

		Communal
<b>CULTURE</b>	ATELIER MUSICAL DE PEYNIER	5 000,00 €
	TRAIT D UNION	1 700,00 €
	FOYER RURAL DE PEYNIER	1 000,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>7 700,00 €</b>

<b>PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b>	IFAC PROVENCE PEYNIER	3 000,00 €
<b>PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b>	<b>Somme :</b>	<b>3 000,00 €</b>

<b>SPORT</b>	BMX PEYNIER	5 000,00 €
	TENNIS CLUB DE PEYNIER	3 000,00 €
	PEYNIER ATHLETIC CLUB	1 500,00 €
	PEYNIER SPORTS NATURE	1 500,00 €
	PEYNIER BRIDGE CLUB	500,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>11 500,00 €</b>

## PEYROLLES EN PROVENCE

36 864,00 €

Communal

CULTURE	COMITE DES FETES DE PEYROLLE	23 565,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>23 565,00 €</b>

SPORT	CERCLE NAUTIQUE DU PAYS D'AI	12 799,00 €
	BVH CLUB PEYROLLAIS	500,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>13 299,00 €</b>

## PUYLOUBIER

Communal

13 500,00 €

CULTURE	COMITE DES FETES	12 000,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>12 000,00 €</b>

SPORT	COMITE DES FETES DE PUYLOUBI	1 500,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>1 500,00 €</b>

## ROGNES

Communal

26 995,00 €

AGRICULTURE	COMITE DES FETES DE ROGNES	6 000,00 €
	LES CABRETTES	1 200,00 €
<b>AGRICULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>7 200,00 €</b>

CULTURE	COMITE DES FETES DE ROGNES	11 095,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>11 095,00 €</b>

FISAC	COMMERCANTS ET ARTISANS ROGN	3 700,00 €
<b>FISAC</b>	<b>Somme :</b>	<b>3 700,00 €</b>

SPORT	TENNIS CLUB DE ROGNES	2 000,00 €
	COMITE DES FETES DE ROGNES	1 500,00 €
	FOOTBALL CLUB ROGNEN FCR	1 500,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>5 000,00 €</b>

## ROUSSET

Communal

53 700,00 €

CULTURE	LA MARELLE LUDOTHEQUE	3 700,00 €
	ESPACE MUSICAL DE ROUSSET	2 000,00 €
	INDEX	2 000,00 €
	ROUSS EVASION	2 000,00 €
	AIGO VIVO	5 000,00 €

<b>CULTURE</b>		<b>Somme :</b>	<b>14 700,00 €</b>
----------------	--	----------------	--------------------

<b>SPORT</b>	<b>AMIS INSTRUCTION LAIQUE ROUS</b>		19 000,00 €
<b>SPORT</b>		<b>Somme :</b>	<b>19 000,00 €</b>

			<b>Communal</b>
<b>ECONOMIE</b>	<b>GHIVA</b>		20 000,00 €
<b>ECONOMIE</b>		<b>Somme :</b>	<b>20 000,00 €</b>

## SIMIANE COLLONGUE

<b>Communal</b>
<b>4 299,00 €</b>

<b>FISAC</b>	<b>SIMIANE COMMERCE</b>		4 299,00 €
<b>FISAC</b>		<b>Somme :</b>	<b>4 299,00 €</b>

## ST CANNAT

<b>Communal</b>
<b>39 800,00 €</b>

<b>ECONOMIE</b>	<b>ASSOCIATION DES USAGERS DU PLATEAU D ACTIVITE ECONOMIQUE DE ST CANNAT</b>		6 000,00 €
<b>ECONOMIE</b>		<b>Somme :</b>	<b>6 000,00 €</b>

<b>CULTURE</b>	<b>ART EXPRESSION</b>		6 000,00 €
	<b>LES FILMS DU GABIAN</b>		3 000,00 €
	<b>SYNDICAT D INITIATIVE</b>		3 000,00 €
	<b>COMITE OFFICIEL DES FETES</b>		1 500,00 €
	<b>FOYER RURAL SAINT CANNAT</b>		600,00 €
<b>CULTURE</b>		<b>Somme :</b>	<b>14 100,00 €</b>

<b>FISAC</b>	<b>VITRINES ET METIERS A ST CAN</b>		4 400,00 €
<b>FISAC</b>		<b>Somme :</b>	<b>4 400,00 €</b>

<b>PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b>	<b>AIL DE ST CANNAT</b>		4 000,00 €
<b>PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b>		<b>Somme :</b>	<b>4 000,00 €</b>

<b>SPORT</b>	<b>SPORTING CLUB SAINT CANNAT FEMININ</b>		5 000,00 €
	<b>COURSE PEDESTRE BAILLI SUFFR</b>		1 500,00 €
	<b>FOYER RURAL SAINT CANNAT</b>		1 500,00 €
	<b>HANDBALL CONCERNADE</b>		1 000,00 €
	<b>YOSEIKAN SAINT CANNAT</b>		500,00 €
	<b>SPORTING CLUB SAINT CANNAT</b>		1 800,00 €
<b>SPORT</b>		<b>Somme :</b>	<b>11 300,00 €</b>

<b>Communal</b>
-----------------

## ST PAUL LEZ DU- RANCE

10 500,00 €

		Communal
INSERTION/EMPLOI	PAUL EMPLOIS	10 500,00 €
<b>INSERTION/EMPLOI</b>	<b>Somme :</b>	<b>10 500,00 €</b>

## TRETS

Communal

40 150,00 €

		Communal
AGRICULTURE	FEDERATION PCE CHEVAL DE TRA	3 000,00 €
	COMITE PERMANENT FOIRES DE T	4 050,00 €
	CHEVALIERS DE L AIET OU AIOL	1 500,00 €
	ENERGIE RENOUVELABLE PAR LA	500,00 €
<b>AGRICULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>9 050,00 €</b>

CULTURE	MODES ET TRADITONS	6 000,00 €
	CONFRERIE ST ELOI ST CHRISTO	5 600,00 €
	COMITE DE JUMELAGE DE LA VIL DE TRETS	2 500,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>14 100,00 €</b>

PREVENTION DE LA DELINQUANCE	FAMILLES ET MEDIATIONS	6 000,00 €
<b>PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b>	<b>Somme :</b>	<b>6 000,00 €</b>

SPORT	UNION SPORTIVE TRETISOISE	3 000,00 €
	TRETS TENNIS CLUB	2 000,00 €
	ALPHA	1 500,00 €
	LA FOULEE AURELIENNE	1 500,00 €
	TAEKWONDO CLUB TRETISOIS	3 000,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>11 000,00 €</b>

## VAUVENARGUES

Communal

2 500,00 €

		Communal
CULTURE	MUSIQUE A VAUVENARGUES	2 500,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>2 500,00 €</b>

## VENELLES

Communal

49 472,00 €

Communal

AFFAIRES GENERALES ET ACTIONS ECONOMIQUES	ACTIVITE ECONOMIQUE VENELLES	2 000,00 €
<b>AFFAIRES GENERALES ET ACTIONS ECONOMIQUES</b>	<b>Somme :</b>	<b>2 000,00 €</b>

CULTURE	MJC F CHARPIN	11 172,00 €
	L ENTREPOT VENELLES PAYS D A	4 000,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>15 172,00 €</b>

FISAC	ACTIVITE ECONOMIQUE VENELLES	5 000,00 €
<b>FISAC</b>	<b>Somme :</b>	<b>5 000,00 €</b>

SPORT	VENELLES BASKET CLUB	15 000,00 €
	JUDO CLUB VENELLOIS	10 000,00 €
	SPEEDY CLUB DE PROVENCE	1 500,00 €
	VENELLOISE DE TENNIS	800,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>27 300,00 €</b>

## VENTABREN

Communal

**49 600,00 €**

CULTURE	OMC VENTABREN	30 000,00 €
	ASSOC LES CAQUETANTS	2 400,00 €
	LES AMIS DU FESTIVAL COURTS	2 000,00 €
	ART CLUB PROVENCE	1 200,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>35 600,00 €</b>

Communal

RELATIONS INTERNAT° ET HUMANI-TAIRES	VENTALILI	2 000,00 €
<b>RELATIONS INTERNAT° ET HUMANI-TAIRES</b>	<b>Somme :</b>	<b>2 000,00 €</b>

SPORT	CHALLENGE DU PAYS D AIX	10 000,00 €
	VENTABREN JOGGING AVENTURE	1 500,00 €
	TENNIS CLUB VENTABRENNAIS	500,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>12 000,00 €</b>

## VITROLLES

Communal

**207 773,25 €**

AFFAIRES GENERALES ET ACTIONS ECONOMIQUES	VITROPOLE ENTREPRENDRE	30 000,00 €
	HISTOIRE D ENTREPRISES	3 572,00 €
<b>AFFAIRES GENERALES ET ACTIONS ECONOMIQUES</b>	<b>Somme :</b>	<b>33 572,00 €</b>

CULTURE	MASSILIA COSMOPOLITAINE	15 000,00 €
	MAISON POUR TOUS VITROLLES	11 102,00 €
	VATOS LOCOS VIDEO	10 000,00 €
	L OFFICE	21 000,00 €
	MUSICAL RIOT	15 000,00 €
<b>CULTURE</b>	<b>Somme :</b>	<b>72 102,00 €</b>

FISAC	DYNAMI C VILLAGE	8 000,00 €
<b>FISAC</b>	<b>Somme :</b>	<b>8 000,00 €</b>

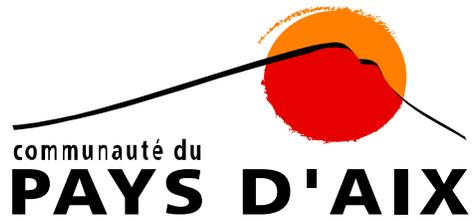
PREVENTION DE LA DELINQUANCE	AVES	15 800,00 €
	ADELIES	34 000,00 €
	ECOLE SPORT SAUVETAGE VITROL	2 800,00 €
<b>PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b>	<b>Somme :</b>	<b>52 600,00 €</b>

SPORT	SPORTS ET JEUNES VITROLLAIS	11 699,25 €
	VITROLLES SPORT VOLLEY BALL	15 000,00 €
	VITROLLES SPORT TIR	3 500,00 €
	VITROLLES BADMINTON	2 000,00 €
	SPORTING CLUB REPOS VITROLLE	1 500,00 €
	TENNIS CLUB DE VITROLLES	1 500,00 €
	VITROLLES SPORT ATHLETISME	1 500,00 €
	VITROSPORTS VITROLLES	1 000,00 €
	VITROLLES CHASSE SOUS MARINE	800,00 €
	ECOLE D ART MARTIAUX TAKEDA	500,00 €
	IMPACT KARATE CLUB VITROLLAI	500,00 €
	MAISON POUR TOUS VITROLLES	500,00 €
	VITROLLES GYM	500,00 €
	VITROLLES HALTERO MUSCULATIO	500,00 €
	VITROLLES VELO CLUB BMX	500,00 €
<b>SPORT</b>	<b>Somme :</b>	<b>41 499,25 €</b>

## Conclusion

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges approuve les chiffres exposés dans le rapport et propose au Conseil communautaire d'abonder les attributions de compensation des communes concernées par les montants relatifs aux subventions transférées :

	<b>A transférer</b>
Aix en provence	830 776,07 €
Beaureceuil	
Bouc Bel Air	10 410,00 €
Cabriès	42 912,20 €
Châteauneuf le Rouge	10 000,00 €
Coudoux	15 780,00 €
Eguilles	15 200,00 €
Fuveau	17 800,00 €
Gardanne	28 600,00 €
Gréasque	23 000,00 €
Hors CPA	
Jouques	6 500,00 €
Lambesc	47 150,00 €
Meyrargues	1 500,00 €
Meyreuil	52 760,38 €
Mimet	13 000,00 €
Les Pennes Mirabeau	95 210,00 €
Pertuis	318 166,00 €
Peynier	22 200,00 €
Peyrolles en Provence	36 864,00 €
Puylobier	13 500,00 €
Le Puy Ste Réparate	19 030,00 €
Rognes	26 995,00 €
La Roque d'Anthéron	68 850,00 €
Rousset	53 700,00 €
Saint Antonin sur Bayon	
Saint Cannat	39 800,00 €
Saint Estève Janson	
Saint Marc Jaumegarde	
Saint Paul Lez Durance	10 500,00 €
Simiane Collongue	4 299,00 €
Le Tholonet	11 378,00 €
Trets	40 150,00 €
Vauvenargues	2 500,00 €
Venelles	49 472,00 €
Ventrabren	49 600,00 €
Vitrolles	207 773,25 €
	<b>2 185 375,90 €</b>



**Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

**Commission Locale d'Évaluation des Transferts de  
Charges du 10 novembre 2015**

**3-Évaluation des charges transférées liées au Stadium de  
Vitrolles**

Depuis la C.L.E.C.T. du 16 juin 2015, certaines communes ont souhaité que soit étudiée la possibilité d'introduire la valorisation du coût moyen de renouvellement des équipements, conformément à la faculté qu'ouvre l'article 102 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004.

En effet, il y est précisé que « le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, **en tant que de besoin**, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année ».

## 1. Évaluation des charges transférées liées au Stadium de Vitrolles

L'évaluation des dépenses et recettes de fonctionnement de l'équipement est basée sur les chiffres issus des comptes administratifs de la CPA.

Compte tenu d'études réalisées en investissement faisant l'objet d'un amortissement, et non prises en compte dans l'évaluation provisoire approuvée par la C.L.E.C.T. du 20 octobre dernier, il convient d'ajuster le coût net de fonctionnement retenu sur cet équipement en rajoutant des frais d'amortissement pour un montant de 12 759€. Les charges bâtimentaires ont été lissées sur une période plus longue, portant ainsi le montant annuel à 9 009€. Il a été rajouté également un coût annualisé de renouvellement de l'équipement estimé à 234 522 €, sur la base d'une valeur nette comptable de l'équipement de 12 344 745€, défalquée de 2 963 858€ de subventions perçues, en prenant l'hypothèse d'une durée de vie de l'équipement de 40 ans :

	dépenses	recettes
2014		2014
contrats de prestations		1 200
coûts bâtimentaires		9 009
Assurances		3 349
taxe foncière		13 468
Amortissements		12 759
Coût annualisé de renouvellement		234 522
<b>total</b>	<b>274 307</b>	<b>Total 0 -274 307</b>

## **Conclusion**

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges approuve les chiffres exposés dans le rapport et propose au Conseil communautaire de retenir comme charges relatives à l'équipement Stadium de Vitrolles le montant de **274 307€**. Il convient d'abonder l'attribution de compensation de la commune de Vitrolles à hauteur de ce montant.

**Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

**Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du  
10 novembre 2015**

**6-Évaluation des charges liées au transfert de la piscine de Cabriès**

Depuis la C.L.E.C.T. du 16 juin 2015, certaines communes ont souhaité que soit étudiée la possibilité d'introduire la valorisation du coût moyen de renouvellement des équipements, conformément à la faculté qu'ouvre l'article 102 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004.

En effet, il y est précisé que « le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, **en tant que de besoin**, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année ».

## 1. Évaluation du coût de fonctionnement avec prise en compte du coût de renouvellement de l'équipement

### *a. Méthode d'évaluation du coût de renouvellement annualisé*

La piscine de Cabriès a fait l'objet de travaux d'aménagement et de rénovation effectués par la CPA. Le coût net de ces travaux est de 1 298 865€, comme détaillé ci-dessous :

	Piscine de Cabriès
Dépenses d'investissement brut	1 368 865
Recettes d'investissement	70 000
Coût net d'investissement	1 298 865

En retenant l'hypothèse d'une durée de vie de l'équipement de 40 ans, le coût annualisé de renouvellement de la piscine de Cabriès est ainsi estimé à **32 472 €**

dépenses		recettes		
2014		2014		
Saisonniers	59 093	Entrées	11 016	
Titulaires Techniques	33 039			
Frais Fonctionnements	8 354			
Assurances	9 162			
coûts bâtimentaires	7 360			
consommation d'eau	1 430			
contrôles périodiques	60			
contrats de prestations (moyens généraux)	330			
Amortissements	945			
DSITAE	76			
Coût annualisé de renouvellement de l'équipement	32 472			
<b>total</b>	<b>152 321</b>	<b>total</b>	<b>11 016</b>	<b>-141 305</b>

## Conclusion

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges approuve les chiffres exposés dans le rapport et propose au Conseil communautaire de retenir comme charges relatives à la piscine de Cabriès le montant de **141 305€**. Il convient d'ajouter ce montant à l'attribution de compensation de la commune de Cabriès.



**Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

**Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du  
10 novembre 2015**

**7-Évaluation des charges liées au transfert du Grand Théâtre de Provence**

Depuis la C.L.E.C.T. du 16 juin 2015, certaines communes ont souhaité que soit étudiée la possibilité d'introduire la valorisation du coût moyen de renouvellement des équipements, conformément à la faculté qu'ouvre l'article 102 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004.

En effet, il y est précisé que « le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, **en tant que de besoin**, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année ».

## **1. Évaluation du coût de fonctionnement avec prise en compte du coût de renouvellement de l'équipement**

### ***a. Méthode d'évaluation du coût de renouvellement annualisé***

L'équipement ayant été construit pas la CPA, nous avons retracé le coût des travaux réalisés qui s'élève à 46 281 184 €, nets de subventions, comme détaillé ci-dessous :

	<b>GTP</b>
Dépenses d'investissement brut (*)	59 789 135
Recettes d'investissement (subv + régul TVA)	13 507 951
Coût net d'investissement	46 281 184

Le coût annualisé de renouvellement du Grand Théâtre de Provence est ainsi estimé à :

- Hypothèse de durée de vie de l'équipement 40 ans : **1 157 030 €**

L'évaluation du coût de fonctionnement global de l'équipement est le suivant :

dépenses		recettes	
	2014		2014
Subvention forfaitaire d'exploitation	5 476 000	Loyer EURL Mirabeau	792 308
Taxes foncières	73 275		
Amortissements	12 864		
assurances bâtiment	18 665		
Coût annualisé de renouvellement de l'équipement	1 157 030		
<b>Total</b>	<b>6 737 834</b>		<b>792 308 -5 945 526</b>

## Conclusion

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges approuve les chiffres exposés dans le rapport et propose au Conseil communautaire de retenir comme charges relatives au Grand Théâtre de Provence le montant de **5 945 526 €**, comprenant le coût de renouvellement de l'équipement. Il convient de rajouter ce montant à l'attribution de compensation de la commune d'Aix-en-Provence.

**Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

**Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du  
10 novembre 2015**

**8-Évaluation des charges liées au transfert du Centre Chorégraphique  
National**

Depuis la C.L.E.C.T. du 16 juin 2015, certaines communes ont souhaité que soit étudiée la possibilité d'introduire la valorisation du coût moyen de renouvellement des équipements, conformément à la faculté qu'ouvre l'article 102 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004.

En effet, il y est précisé que « le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, **en tant que de besoin**, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année ».

## **1. Évaluation du coût de fonctionnement avec prise en compte du coût de renouvellement de l'équipement**

### ***a. Méthode d'évaluation du coût de renouvellement annualisé***

L'équipement ayant été construit pas la CPA, nous avons retracé le coût des travaux réalisés qui s'élève à 4 164 406 €, nets de subventions, comme détaillé ci-dessous :

	CCN
Dépenses d'investissement brut	7 465 143
Recettes d'investissement (subv + régul TVA)	3 300 737
Coût net d'investissement	4 164 406

Le coût annualisé de renouvellement du Centre Chorégraphique National est ainsi estimé à :

- Hypothèse de durée de vie de l'équipement 40 ans : **104 110 €**

En prenant en compte le coût de renouvellement de l'équipement sur une durée de vie de 40 ans, l'évaluation du coût de fonctionnement global es le suivant :

dépenses		Recettes		
2014		2014		
Assurance	3 378	Loyer d'occupation	140 000	
Coût annualisé de renouvellement de l'équipement	104 110			
<b>Total 2014</b>	<b>-107 488</b>		<b>140 000</b>	<b>32 512</b>

## Conclusion

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges approuve les chiffres exposés dans le rapport et propose au Conseil communautaire de retenir comme recettes relatives au Centre Chorégraphique National le montant de **32 512€**. Il convient de déduire ce montant de l'attribution de compensation de la commune d'Aix-en-Provence.



**Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

**Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du  
10 novembre 2015**

**9-Évaluation des charges liées au transfert de la piscine du Val de l'Arc**

Depuis la C.L.E.C.T. du 16 juin 2015, certaines communes ont souhaité que soit étudiée la possibilité d'introduire la valorisation du coût moyen de renouvellement des équipements, conformément à la faculté qu'ouvre l'article 102 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004.

En effet, il y est précisé que « le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, **en tant que de besoin**, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année ».

## **1. Évaluation du coût de fonctionnement avec prise en compte du coût de renouvellement de l'équipement**

### ***a. Méthode d'évaluation du coût de renouvellement annualisé***

La piscine du Val de l'Arc comporte les équipements suivants :

- Bassins
- Bâtiments vestimentaires et sanitaires
- Local technique
- Bâtiment infirmerie/vestiaires des personnels
- Espace Beach volley
- Espaces verts
- réseaux
- clôtures

La valeur de ces équipements a été estimée par les services des sports de la CPA à 500 000 €.

Le coût annualisé de renouvellement de la piscine de du Val de l'Arc est ainsi estimé à :

- Hypothèse de durée de vie de l'équipement 40 ans : **12 500 €**

En prenant en compte le coût de renouvellement de l'équipement, le coût de fonctionnement global es le suivant :

2014		2014		
Charges bâtementaires	3 107	Entrées piscine	17 581	
DSITAE	1 124			
contrôles périodiques	60			
assurances	6 377			
RH	68 210			
Frais de Fonctionnement	20 880			
contrats de prestations (moyens généraux)	228			
Amortissements	690			
Coût annualisé de renouvellement de l'équipement	12500			
<b>Total 2014</b>	<b>113 176</b>		<b>17 581</b>	<b>-95 595</b>

## Conclusion

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges approuve les chiffres exposés dans le rapport et propose au Conseil communautaire de retenir comme charges relatives à la piscine du Val de l'Arc le montant de **95 595 €**. Il convient d'ajouter ce montant à l'attribution de compensation de la commune d'Aix-en-Provence.



**Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

**Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du  
10 novembre 2015**

**10-Évaluation des charges liées au transfert du musée Granet  
et ses annexes**

Depuis la C.L.E.C.T. du 16 juin 2015, certaines communes ont souhaité que soit étudiée la possibilité d'introduire la valorisation du coût moyen de renouvellement des équipements, conformément à la faculté qu'ouvre l'article 102 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004.

En effet, il y est précisé que « le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, **en tant que de besoin**, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année ».

## 1. Évaluation du coût de fonctionnement avec prise en compte du coût de renouvellement de l'équipement

### *a. Méthode d'évaluation du coût de renouvellement annualisé*

- Le musée Granet :

Depuis le transfert du musée Granet à la CPA, cette dernière a effectué des travaux pour un montant de 12 502 857 €, nets de subventions perçues, comme détaillé ci-dessous :

	Musée Granet et annexes
Dépenses d'investissement brut	17 555 918
Recettes d'investissement	5 053 061
Coût net d'investissement	12 502 857

Le coût annualisé de renouvellement du musée Granet est ainsi estimé à :

- Hypothèse de durée de vie de l'équipement 40 ans : **312 571 €**

- La chapelle des Pénitents Blancs :

La CPA a effectué d'importants travaux de remise en état de cet équipement pour un montant de 5 369 798 €, nets de subventions perçues, comme détaillé ci-dessous :

	<b>Chapelle des Pénitents Blancs</b>
Dépenses d'investissement brut	6 099 545
Recettes d'investissement	729 747
Coût net d'investissement	5 369 798

Sur la base de ce montant, le coût annualisé de renouvellement de la chapelle des Pénitents Blancs est ainsi estimé à :

- Hypothèse de durée de vie de l'équipement 40 ans : **134 245 €**

- Les réserves et le centre de conservation du musée Granet :

La CPA a effectué d'importants travaux de remise en état de cet équipement pour un montant de 2 481 443 €, nets de subventions perçues, comme détaillé ci-dessous :

	<b>Réserves et centre de conservation du musée Granet</b>
Dépenses d'investissement brut	2 818 413
Recettes d'investissement	336 971
Coût net d'investissement	2 481 443

Sur la base de ce montant, le coût annualisé de renouvellement des réserves et du centre de conservation du musée Granet est ainsi estimé à :

- Hypothèse de durée de vie de l'équipement 40 ans : **62 036 €**

### ***Évaluation du coût de fonctionnement avec un coût de renouvellement sur 40 ans***

En prenant en compte le coût de renouvellement de l'équipement, l'évaluation du coût de fonctionnement des trois équipements serait le suivant :

- Musée Granet :

	2014	2014	
<b>moyens généraux</b>	146 034	<b>billetterie</b>	877 362
<b>Bâtiments</b>	312 501	<b>loyer boutique</b>	6 000
<b>DSITAE</b>	48 126		
<b>contrôles périodiques</b>	3 324		
<b>assurances bâtiment</b>	6 241		
<b>RH</b>	3 352 388		
Dépenses indirectes de personnel (*)	255 728		
<b>dépenses service culture</b>	548 657		
<b>exposition temporaire</b>	600 383		
<b>Amortissements</b>	173 263		
<b>frais de déplacement</b>	6 205		
<b>Coût annualisé de renouvellement de l'équipement</b>	312 571		
<b>Total 2014</b>	<b>5 765 421</b>	<b>883 362</b>	<b>-4 882 059</b>

(\*) : Les dépenses indirectes de personnel ont été positionnées arbitrairement sur le musée Granet mais concernent l'ensemble des équipements culturels transférés à la ville d'Aix. Elles correspondent à 5,5 équivalents temps plein.

- Chapelle des Pénitents Blancs :

	Dépenses	recettes
	2014	2014
<b>assurances bâtiment</b>	1 310	
<b>coûts bâtimentaires</b>	36 190	
<b>Moyens généraux</b>	1 770	
<b>Contrôles périodiques</b>	807	
<b>Amortissements</b>	73 438	
<b>Coût annualisé de renouvellement de l'équipement</b>	134 245	
<b>Total</b>	<b>247 760</b>	<b>0 -247 760</b>

- Réserves et centre de conservation du musée Granet :

	<b>Dépenses</b>		<b>recettes</b>	
	<b>2014</b>		<b>2014</b>	
assurances bâtiment	2 926			
coûts bâtimentaires	18 553			
contrôles périodiques	189			
Coût annualisé de renouvellement	62 036			
<b>Total</b>	<b>83 704</b>		<b>0</b>	<b>-83 704</b>

#### Hôtel de Valori

<b>2014</b>			<b>2014</b>	
<b>dépenses</b>			<b>dépenses</b>	
assurances bâtiment	224			
coûts bâtimentaires	0			
Moyens généraux	8 231			
Contrôles périodiques	90			
<b>Total</b>	<b>8 545</b>		<b>0</b>	<b>-8 545</b>

#### 32 rue Cardinale 3ème étage

<b>dépenses</b>			<b>recettes</b>	
<b>2014</b>			<b>2014</b>	
assurances bâtiment	181			
coûts bâtimentaires	3 936			
Moyens généraux	4 498			
Contrôles périodiques	174			
loyer	26 358			
<b>Total</b>	<b>35 147</b>		<b>0</b>	<b>-35 147</b>

## Récapitulatif

<b>Évaluation des charges relatives au musée et ses annexes</b>	
Musée Granet	-4 882 059
Chapelle des pénitents blancs	-247 760
Hôtel de Valori	-8 545
32 rue Cardinale 3ème étage	-35 147
Réserves et centre de conservation musée Granet	-83 704
<b>Total</b>	<b>-5 257 215</b>

## Conclusion

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges approuve les chiffres exposés dans le rapport et propose au Conseil communautaire de retenir comme charges relatives au musée Granet et ses annexes le montant de **5 257 215 €**. Il convient de rajouter ce montant à l'attribution de compensation de la commune d'Aix-en-Provence.



**Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

**Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du  
10 novembre 2015**

**11-Évaluation définitive des charges liées au transfert du stade Maurice  
David**

Depuis la C.L.E.C.T. du 16 juin 2015, certaines communes ont souhaité que soit étudiée la possibilité d'introduire la valorisation du coût moyen de renouvellement des équipements, conformément à la faculté qu'ouvre l'article 102 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004.

En effet, il y est précisé que « le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, **en tant que de besoin**, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année ».

## **1. Évaluation du coût de fonctionnement avec prise en compte du coût de renouvellement de l'équipement**

### ***a. Méthode d'évaluation du coût de renouvellement annualisé***

Il s'agit d'une évaluation basée sur l'état de l'équipement à la date de transfert à la CPA, avant l'engagement des travaux. L'équipement comportait à cette époque :

- Un terrain avec pelouse
- Bâtiments
- Tribunes
- Voiries et réseaux

Sur la base de ces informations, l'équipement est évalué par les services sports de la CPA à 4,3 M€. Ce montant est défalqué d'un taux de subvention d'investissement estimé à 30%. Le coût net ainsi obtenu est de 3 010 000 €.

Le coût annualisé de renouvellement du complexe du stade Maurice David est ainsi estimé à :

- Hypothèse de durée de vie de l'équipement 40 ans : **75 250€**

En prenant en compte le coût de renouvellement de l'équipement sur une durée de vie de 40 ans, le coût de fonctionnement global est le suivant :

dépenses 2014	montant	Recettes 2014	montant
frais relatifs au contrôle périodique des équipements		redevance d'occupation du domaine public	8 000 €
	2 500 €		
maintenance obligatoire préventive	3 000 €		
maintenance corrective	5 000 €		
entretien	21 500 €		
mise en œuvre des compétitions et entraînements	3 000 €		
amortissements de matériel	4 000 €		
entretien et suivi matériel agricole et bâti	13 800 €		
consommation de fluides:			
électricité	40 000 €		
gaz	25 700 €		
eau potable	2 500 €		
eau Canal de Provence	4 000 €		
sous-comptages différenciés	15 000 €		
nettoyage locaux et tribunes	41 000 €		
charges de personnel	43 684 €		
Coût annualisé de renouvellement	75 250 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>299 934 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>8 000 €</b>
<b>Coût net annuel:</b>			<b>-291 934 €</b>

## Conclusion

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges approuve les chiffres exposés dans le rapport et propose au Conseil communautaire de retenir comme charges relatives au stade Maurice David le montant de **291 934 €**. Il convient de réduire l'attribution de compensation de la commune d'Aix-en-Provence à hauteur de ce montant.



**Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

**Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du  
10 novembre 2015**

**12-Évaluation des charges liées au transfert de la salle et du patio du Bois  
de l'Aune**

Depuis la C.L.E.C.T. du 16 juin 2015, certaines communes ont souhaité que soit étudiée la possibilité d'introduire la valorisation du coût moyen de renouvellement des équipements, conformément à la faculté qu'ouvre l'article 102 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004.

En effet, il y est précisé que « *le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, **en tant que de besoin**, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année* ».

## **1. Évaluation du coût de fonctionnement avec prise en compte du coût de renouvellement de l'équipement**

### ***a. Méthode d'évaluation du coût de renouvellement annualisé***

Le coût de réalisation de ces équipements a été estimé à 10 000 000€ par les services de la CPA, montant duquel ont été défalqués 30 % au titre des subventions d'investissement perçues.

L'estimation du coût net s'élève donc à 7 000 000€.

Le coût annualisé de renouvellement de la salle et du patio du Bois de l'Aune est ainsi estimé à :

- Hypothèse de durée de vie de l'équipement 40 ans : **175 000 €**

En prenant en compte le coût de renouvellement de l'équipement sur une durée de vie de 40 ans, le coût de fonctionnement global serait le suivant :

Salle du Bois de l'Aune

<b>2014</b>		<b>2014</b>	
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
charges de personnel (10 agents)	505 000 €	locations salle	2 840 €
alimentation	2 311 €	locations patio	25 776 €
Fournitures d'entretien	4 967 €		
Fournitures de petit équipement	6 316 €		
consommation de fluides	50 465 €		
autres charges de fonctionnement (moyens généraux)	57 527 €		
Contrats de prestation de services (organisation d'événements culturels)	53 752 €		
Locations mobilières	14 008 €		
maintenance	5 532 €		
études et recherches	3 600 €		
autres frais divers (prestations scénographiques, signalétique, hébergement...)	2 308 €		
dépenses de communication	48 790 €		
catalogues et imprimés	2 308 €		
divers - achat de spectacles	166 107 €		
réceptions	13 323 €		
redevance concession brevets	14 106 €		
assurances bâtiment	1 936 €		
informatique et téléphonie	12 507 €		
amortissements annuels	101 998 €		
Coût annualisé de renouvellement de l'équipement	175 000 €		
<b>Total</b>	<b>1 241 861 €</b>	<b>Total</b>	<b>28 616 €</b>
<b>COÛT NET</b>			<b>-1 213 245 €</b>

## Conclusion

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges approuve les chiffres exposés dans le rapport et propose au Conseil communautaire de retenir comme charges relatives à la salle et au patio du Bois de l'Aune le montant de **1 213 245€**. Il convient d'ajouter ce montant à l'attribution de compensation de la commune d'Aix-en-Provence.

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS**  
**COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DE CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC)**  
**10 NOVEMBRE 2015**

• **Membres présents**

Le Président	BRAMOULLÉ Gérard
Cabriès	MARTIN Hervé
Eguilles	COLSON Benoît
Fuveau	BAGOUSSE Marie-Dominique
Gardanne	PRIMO Yvelines
Gréasque	TALASSINOS Luc
Les pennes Mirabeau	BUCCI Dominique
Mimet	KESSAS Anne
Pertuis	LAFON Henri
Rousset	CANAL Jean-Louis
Saint Antonin sur Bayon	DELAVET Christian
Saint-Cannat	GERARD Jacky
Venelles	LANGLET François
Vitrolles	GACHON Loïc

• **Excusés**

Mimet	CHRISTIANI Georges
Peyrolles en provence	FREGÉAC Olivier
	FUCHS Anne-Marie

• **Personnels CPA et Communes présents ( invités)**

CPA	JANUEL Guy
	ROUX Jean-Philippe
	POULAIN Denis
	ROCHE Emma
	PENNEC Roselyne
	DIRAND Jean-Luc
	HOURY Sophie
	GARELLO Vesselina
	THOMÉ Patricia
	APICELLA Patrick
Aix en Provence	LEBOUCHER Jean-Pierre (DGAS)

Gardanne

Rousset

Vitrolles

Sténotypiste

BONNARD Odile (Dir.Finances)

PIANEZZE Guillaume (Dir .Patrimoine)

ABDELALI Rachid (DGS)

JAMMET Pierre (DGS)

PELLERIN Delphine

MARCHAND P. (DGS)

SCHLOSSER Solange

- Relevé de conclusions

## ORDRE DU JOUR

1	<b>Le point sur les techniques d'évaluation des charges d'investissement liées aux transferts d'équipements - <span style="color: red;">Le rapport est adopté à l'unanimité</span></b>
2	<b>Transfert des subventions aux associations aux communes membres de la CPA <span style="color: red;">Le rapport est adopté à l'unanimité</span></b>
3	<b>Évaluation des charges liées au transfert du Stadium de Vitrolles <span style="color: red;">Le rapport est adopté à l'unanimité</span></b>
4	<b>Évaluation des charges liées au transfert du complexe sportif du Farigoulier <span style="color: red;">Le rapport est retiré de l'ordre du jour.</span></b>
5	<b>Évaluation des charges liées au transfert de la voirie de la Zone industrielle de Rousset <span style="color: red;">Le rapport est retiré de l'ordre du jour.</span></b>
6	<b>Évaluation des charges liées au transfert de la piscine de Cabriès <span style="color: red;">Le rapport est adopté à l'unanimité</span></b>
7	<b>Évaluation des charges liées au transfert du Grand Théâtre de Provence <span style="color: red;">Le rapport est adopté à l'unanimité</span></b>
8	<b>Évaluation des charges liées au transfert du Centre chorégraphique national <span style="color: red;">Le rapport est adopté à l'unanimité</span></b>
9	<b>Évaluation des charges liées au transfert de la piscine du Val de l'Arc <span style="color: red;">Le rapport est adopté à l'unanimité</span></b>
10	<b>Évaluation des charges liées au transfert du Musée Granet et ses annexes <span style="color: red;">Le rapport est adopté à l'unanimité</span></b>
11	<b>Évaluation des charges liées au transfert du stade Maurice David <span style="color: red;">Le rapport est adopté à l'unanimité</span></b>

12	<b>Évaluation des charges liées au transfert de la salle du Bois de l'Aune</b> <b>Le rapport est adopté à l'unanimité</b>
13	<b>Evaluation des charges liées aux transferts des équipements de la commune de Gardanne</b> <b>Le rapport est retiré de l'ordre du jour.</b>

## **Compte-rendu des décisions prises en séance :**

### **Rapport n°1 : Le point sur les techniques d'évaluation des charges d'investissement liées aux transferts d'équipements**

Les rapports présentés à la CLETC proposaient une évaluation basée sur la même méthodologie pour tous les équipements à l'ordre du jour, en déclinant les solutions méthodologiques en trois hypothèses :

Hypothèse 1 : Calcul des charges de fonctionnement, sans prise en compte des charges d'investissement

Hypothèse 2.1 : Calcul des charges de fonctionnement et des charges d'investissement avec une hypothèse de durée de vie des équipements de 40 ans

Hypothèse 2.2 : Calcul des charges de fonctionnement et des charges d'investissement avec une hypothèse de durée de vie des équipements de 50 ans

Le président de la CLETC Monsieur Gérard Bramoullé considère que la CLETC dispose d'une certaine liberté quant à l'intégration du coût de renouvellement des équipements dans le calcul des charges transférées. Dans ce contexte il a proposé que les modalités de calcul soient différentes en fonction des situations de chaque équipement, en veillant à chaque fois d'adopter la règle la plus favorable pour la commune.

Dans les cas où le coût de renouvellement des équipements sera pris en compte, il est décidé de retenir l'hypothèse de durée de vie de 40 ans.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

### **Rapport n°2 : Transfert des subventions aux associations aux communes membres de la CPA**

Ce rapport a déjà été présenté lors de la CLETC du 20/10/2015.

Il a été apporté une correction mineure par rapport à la version précédente, afin de corriger une erreur matérielle qui avait attribué à la commune de Lambesc la somme de 15 000€ relative aux subventions versées par la CPA à l'association Musical Riots. Cette association ayant changé son siège social et ayant déménagé sur le territoire de la commune de Vitrolles, il convient de transférer ce montant à la commune de Vitrolles.

Le montant total des subventions transférées aux communes est de **2 185 375.9€**.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

### **Rapport n°3 : Evaluation des charges transférées liées au stadium de Vitrolles**

Ce rapport a déjà été présenté à la CLETC du 20/10/2015. Au montant des charges de fonctionnement qui étaient initialement estimées à 26 044€ ont été rajoutés des frais d'amortissements, ramenant ainsi les charges de fonctionnement à 39 785€.

Il a été rajouté également un coût annualisé de renouvellement de l'équipement estimé à 234 522 €, sur la base d'une valeur nette comptable de l'équipement de 12 344 745€, défalquée de 2 963 858€ de subventions perçues.

Le total des charges nettes relatives à cet équipement retenues par la CLETC est de **274 307 €**.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

### **Rapport n°4 : Evaluation des charges liées au transfert du complexe sportif du Farigoulier**

La CLETC décide de ne pas appliquer les coûts de renouvellement annualisés sur cet équipement et de rester sur l'évaluation qui a été validée par la CLETC du 20/10/2015.

**Le rapport est retiré de l'ordre du jour.**

### **Rapport n°5 : Evaluation des charges liées au transfert de la voirie de la zone industrielle de Rousset**

La CLETC décide de ne pas appliquer les coûts de renouvellement annualisés sur cet équipement et de rester sur l'évaluation qui a été validée par la CLETC du 20/10/2015.

**Le rapport est retiré de l'ordre du jour.**

### **Rapport n°6 : Evaluation des charges liées au transfert de la piscine de Cabriès**

Ce rapport a déjà été présenté à la CLETC du 20/10/2015. Au montant des charges de fonctionnement qui étaient initialement estimées à 108 833€ a été rajouté le montant du coût de renouvellement annualisé de l'équipement d'un montant de 32 472€.

Le total des charges nettes relatives à cet équipement retenues par la CLETC est de 141 305€.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

### **Rapport n°7 : Évaluation des charges liées au transfert du Grand Théâtre de Provence**

Ce rapport a déjà été présenté à la CLETC du 20/10/2015. Au montant des charges de fonctionnement qui étaient initialement estimées à 4 788 496€ ont été rajoutés 1 157 030€ relatifs au coût de renouvellement de l'équipement.

Le total des charges nettes relatives à cet équipement retenues par la CLETC est de **5 945 526€**.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

### **Rapport n°8 : Évaluation des charges liées au transfert du Centre Chorégraphique National**

Ce rapport a déjà été présenté à la CLETC du 20/10/2015. Au montant des charges de fonctionnement a été rajouté le coût annualisé de renouvellement de l'équipement pour un montant de 104 110€.

Le total des recettes nettes relatives à cet équipement retenues par la CLETC est de **32 512€**.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

### **Rapport n°9 : Évaluation des charges liées au transfert de la piscine du Val de l'Arc**

Ce rapport a déjà été présenté à la CLETC du 20/10/2015. Au montant des charges de fonctionnement a été rajouté un coût annualisé de renouvellement de l'équipement pour un montant de 12 500€.

Le total des charges nettes relatives à cet équipement retenues par la CLETC est de 95 595€.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

### **Rapport n°10 : Évaluation des charges liées au transfert du musée Granet et ses annexes**

Ce rapport a déjà été présenté à la CLETC du 20/10/2015. Il a été rajouté aux charges de fonctionnement initialement estimées le montant de 255 728€ relatif à 5.5 équivalents temps plein au titre de charges de personnel indirectes, ainsi qu'un coût annualisé de renouvellement de l'équipement de 312 571€.

Le montant total des charges nettes relatives à cet équipement retenues par la CLETC est de **4 882 059€**.

Un coût de renouvellement annualisé a été également rajouté pour deux des annexes du musée :

134 245€ pour la Chapelle des Pénitents Blancs, ramenant ainsi le coût total retenu pour la Chapelle des Pénitents Blancs à **247 760€**.

62 036€ pour les réserves du musée, ramenant ainsi le coût total pour les réserves à **83 704€**.

Le total des charges nettes relatives au musée Granet et ses annexes est évalué ainsi à **5 257 215€**.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

### **Rapport n°11 : Evaluation des charges liées au transfert du Stade Maurice David**

Ce rapport a déjà été présenté à la CLETC du 16/06/2015. Il a été proposé de retenir un montant de charges de personnel de 199 782€. Cependant, la CLETC n'a pas souhaité retenir cette nouvelle estimation des charges de personnel et a décidé de conserver le montant de 43 684€ initialement retenu par la CLETC du 16/06/2015.

Il est rajouté aux charges de fonctionnement un coût annualisé de renouvellement de l'équipement de 75 250€.

Le total des charges nettes relatives à cet équipement est évalué ainsi à **291 934€**.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

### **Rapport n°12 : Évaluation des charges liées au transfert de la salle et du patio du Bois de l'Aune**

Ce rapport a déjà été présenté à la CLETC du 16/06/2015. Il a été proposé de retenir un montant de charges de personnel correspondant à 8 agents, soit 424 430€. Cependant, la CLETC n'a pas souhaité retenir cette nouvelle estimation des charges de personnel et a décidé de conserver le montant de 505 000€ initialement retenu par la CLETC du 16/06/2015.

Sur le poste « Contrats de prestations de service » il est rajouté 2 315€ relatifs à des dépenses sur l'exercice 2014. Il est rajouté aux charges de fonctionnement un coût annualisé de renouvellement de l'équipement de 175 000€.

Le total des charges nettes relatives à cet équipement est évalué ainsi à **1 213 245 €**.

**Le rapport est adopté à l'unanimité**

**Rapport n°13 : Evaluation des charges liées au transfert des équipements de la commune de Gardanne**

La CLETC décide de ne pas appliquer les coûts de renouvellement annualisés sur cet équipement et de rester sur l'évaluation qui a été validée par la CLETC du 16/06/2015.

**Le rapport est retiré de l'ordre du jour.**

Le Président de la commission



Gérard BRAMOULÉ